

SÉANCE DU 29 JANVIER 2018

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20180129-DEL007-18-DE
Date de télétransmission : 08/02/2018
Date de réception préfecture : 08/02/2018

DELIBERATION N° DEL007-18

L'an deux mille dix-huit, le 29 janvier à dix-neuf heures,
le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 23 janvier 2018, s'est réuni à la mairie en
séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEE,
C. FERRACIOLI, M. GERACI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. TISON, et MM. T. BARRAL, J.M. BERINGUIER,
P. BERTHOLLET, A. DUSSERRE, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, J. PAVAN,
Y. PERRIER, C.SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} ROULAND Chloé (Pouvoir à Daniel Finazzo, en date du 29 janvier 2018)

Absents excusés :

M^{me} AMBREGNI Nadège
M. BAH Rahim
M. DUBOIS Stéphane
M^{me} GONZALEZ Gisèle
M. MORIN Georges

M. CLAUDE SERGENT A ÉTÉ ÉLU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

**OBJET : Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée
section AP n° 597 pour la réalisation d'un Établissement
d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
(E.H.P.A.D.).**

Rapporteur : Pierre VERRI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

En France, la problématique de l'hébergement des personnes âgées est importante.
Plusieurs solutions d'hébergement sont proposées aux personnes âgées et notamment les
Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (E.H.P.A.D.).

Les E.H.P.A.D. sont des maisons de retraite médicalisées qui proposent un accueil en
chambre. Ils s'adressent à des personnes âgées de plus de 60 ans qui ont besoin d'aide et
de soins au quotidien.

Le schéma départemental d'autonomie de l'Isère prévoit la réalisation d'un E.H.P.A.D. d'environ 80 lits sur la commune de Gières qui a fait l'objet d'un appel à projet de la part de l'Agence Régionale de Santé (arrêté n°2017-4133) et du Conseil Départemental de l'Isère (arrêté n°2017-6066) en date du 27 juillet 2017.

Par délibération n°DEL074-17 en date du 25 septembre 2017, le conseil municipal de Gières a validé le principe de création d'un E.H.P.A.D. sur la commune de Gières.

Un terrain privé situé 10 rue de la Gare et cadastré AP n° 377 - 394 - 396 - 519 et 597 pourrait permettre d'accueillir cet établissement. Ce terrain d'environ 8369 m² est facilement accessible, situé à moins de 300 m du pôle multimodal de Gières et à proximité du centre ville de la commune. L'indivision BARJON, propriétaire de ce terrain, a proposé à la commune d'acquérir environ 3 800 m² de l'ensemble du tènement, situé au niveau de la parcelle AP 597.

L'indivision souhaite conserver le reliquat du tènement (environ 4 500 m²) afin éventuellement de faire réaliser une opération immobilière.

Il convient de formaliser cette acquisition avec l'indivision BARJON convenue au prix de deux cent mille euros (200 000 €), conformément à leur proposition en date du 12 octobre 2017.

Références cadastrales	Superficie	Propriétaires	Prix	Proposition du propriétaire
AP 597 p	Environ 3 800 m ²	indivision BARJON	200 000 €	12/10/2017

Les frais notariés sont à la charge de la commune.

Vu l'avis du service des Domaines en date du 22 décembre 2017,

Vu la proposition de l'indivision BARJON en date du 12 octobre 2017,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AP 597, appartenant à l'indivision BARJON, au prix de deux cent mille euros (200 000 €),
- de l'autoriser à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Conclusions : la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 29 janvier 2018.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.